

Où suis-je : [Page d'accueil](#) > [Bulletin Électronique](#) >

vos DROITS

[Embauche](#)
[Grossesse & Allaitement naturel](#)
[La Commission](#)
[Harcèlement Racial](#)
[Harcèlement Sexuel](#)
[Orientation Sexuelle](#)
[Droits Religieux](#)
[Autres sujets](#)

notre TRAVAIL

[Code des droits](#)
[Au sujet de la Commission](#)
[Décisions judiciaires](#)
[Procédure relative aux plaintes](#)
[Politiques et Consultations](#)
[Bulletin Électronique](#)
[Communiqués de Presse](#)
[Publications](#)
[Éducation publique](#)

Droits en ligne vol. 3 numéro 2

janvier 2002

Dans ce numéro :

- [Le commissaire en chef accueille la nouvelle directrice générale](#)
- [Lancement de six nouvelles publications](#)
- [La Commission révisé son matériel populaire d'enseignement des droits de la personne](#)
- [Révision de la Politique concernant la discrimination liée à la grossesse](#)
- [Foire aux questions : Grossesse et allaitement](#)
- [Sites Internet utiles](#)

Le commissaire en chef accueille la nouvelle directrice générale

C'est avec plaisir que je vous annonce que M^{me} Andrea Broadley a été nommée au poste de directrice générale de la Commission ontarienne des droits de la personne. M^{me} Broadley travaillait auparavant dans le secteur privé où elle a occupé divers postes de gestionnaires, dont le plus récent dans le domaine bancaire. Elle est également très active sur le plan des droits de la personne et de la justice sociale, et a la réputation de posséder d'excellentes compétences en relations humaines. Elle est officiellement entrée en fonction le 31 octobre 2001.

— Keith C. Norton
Commissaire en chef

Questions

Comment modifier la dimension
du texte sur ce site?

[Suivez ce lien à découvrent
comment vous pouvez modifier la
dimension du texte sur ce site Web.](#)

[En haut](#)

**Certaines parties de la page Web
ne s'impriment pas. Comment
peut-on imprimer la page au
complet?**

[Suivez ce lien à découvrent
comment ajuster des marges dans
votre browser.](#)

Lancement de six nouvelles publications

Le 10 décembre, la Commission a publié six nouveaux dépliants dans le cadre de son mandat éducatif. L'objectif de ces dépliants est de sensibiliser le public aux activités de [la Commission](#), ainsi qu'à différentes questions, telles que [l'embauche](#), le [harcèlement sexuel](#), [l'orientation sexuelle](#), le [harcèlement racial](#) et la [grossesse et l'allaitement naturel](#). Ces dépliants bilingues fournissent des renseignements importants sur les droits fondamentaux des citoyens de l'Ontario, et sur les recours qui sont à leur disposition s'ils pensent que ces droits ont été violés.

Rédigés dans un langage simple, les dépliants informent les lecteurs du rôle et des responsabilités de la Commission, des différentes formes de discrimination, des situations acceptables et non acceptables sur les lieux de travail ou lors d'entrevues d'emploi. Les dépliants seront distribués dans des groupes communautaires, des écoles, des salons professionnels et des entreprises à l'occasion de divers événements publics organisés par la Commission.

Grâce à ces guides pratiques, la Commission espère pouvoir mieux informer les Ontariens de leurs droits pour leur permettre de prendre des décisions éclairées sur les mesures à prendre, les endroits où demander conseils et les procédures de plainte en matière de droits de la personne.

Les dépliants peuvent être obtenus auprès de Publications Ontario
(<http://www.gov.on.ca/MBS/french/publications/index.html>) ou sur le site Web de la Commission à www.ohrc.on.ca.

[En haut](#)

La Commission révisé son matériel populaire d'enseignement des droits de la personne

En l'honneur de la journée internationale des droits de l'homme (le 10 décembre), la Commission ontarienne des droits de la personne a annoncé la publication d'une nouvelle édition de *L'enseignement des droits de la personne en Ontario*, son matériel d'enseignement principal.

Le besoin de réviser le document s'est fait sentir après l'adoption, en 1999, d'une modification au *Code des droits de la personne* de l'Ontario, aux termes de laquelle le statut de conjoint de même sexe a été ajouté au nombre des droits protégés.

Pour répondre à une évaluation effectuée récemment auprès des utilisateurs du matériel, la dernière version comprend de nouvelles études de cas traitant des handicaps, de l'orientation sexuelle et des rapports sociaux entre les sexes à la lumière de la jurisprudence et des tendances les plus récentes dans ces domaines. En outre, des renvois à de nombreux sites Web ont été ajoutés comme ressources additionnelles sur le sujet des droits de la personne.

L'enseignement des droits de la personne en Ontario a été élaboré pour la première fois en 1995 à l'attention des enseignantes et des enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, pour compléter leur enseignement du *Code des droits de la personne* et des activités de la Commission. Les enseignants de matières comme le droit, le commerce et les sciences sociales, et les élèves placés dans le cadre des programmes d'éducation coopérative se fondent en grande partie sur *L'enseignement des droits de la personne en Ontario* pour enseigner et apprendre les droits et les responsabilités qu'établit le *Code*. Avec quelques modifications, le matériel peut être utilisé pour des élèves de tout âge.

Le matériel cite des exemples de vrais cas de droits de la personne dans ses illustrations et études de cas. Les études de cas ont été choisies en fonction de leur intérêt pour les jeunes et elles sont rédigées dans un langage clair facile à comprendre.

Pour obtenir une copie de *L'enseignement des droits de la personne en Ontario*, veuillez visiter Publications Ontario (<http://www.gov.on.ca/MBS/french/publications/index.html>) ou [contactez la Commission](#).

[En haut](#)

Révision de la Politique concernant la discrimination liée à la grossesse

La Commission a révisé et étendu sa Politique concernant la discrimination liée à la grossesse, qu'elle a renommée [Politique concernant la discrimination liée à la grossesse et à l'allaitement](#). La version intégrale du texte de la politique est affichée sur notre site Web.

La Politique fournit des renseignements à l'attention des employeurs, des locateurs, des fournisseurs de services et du grand public au sujet des droits des femmes enceintes et des femmes qui allaitent en vertu du *Code des droits de la personne* de l'Ontario.

Les femmes enceintes ou les femmes qui allaitent ont droit à un traitement égal dans les domaines de l'emploi, du logement, des biens, des services et des installations, ainsi que de l'adhésion à des syndicats et à des associations professionnelles. Elles ne peuvent pas faire l'objet de discrimination parce qu'elles sont, ont été, ou prévoient d'être enceintes ou qu'elles ont subi une fausse couche, un avortement ou des complications dues à une grossesse ou à un accouchement.

Par exemple, il ne faut pas refuser à une femme des possibilités de travail, ou la harceler, parce qu'elle est enceinte. Il ne faut pas lui refuser un service dans un restaurant, un établissement public ou un magasin parce qu'elle allaite. Si une femme a besoin de modifier ses conditions de travail ou d'études parce qu'elle est enceinte ou qu'elle allaite, ses employeurs ou ses éducateurs doivent satisfaire ses besoins, dans la mesure où cela ne leur cause pas de préjudices injustifiés.

La Politique concernant la discrimination liée à la grossesse de la Commission a été élaborée en 1996. Les dernières révisions incorporent les modifications apportées à la *Loi sur les normes d'emploi* de l'Ontario qui est entrée en vigueur le 4 septembre 2001. Les dispositions de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* en matière de congé de maternité et de congé parental recoupent les dispositions du *Code des droits de la personne* en matière de grossesse. La politique révisée clarifie les rapports entre les deux lois.

Par ailleurs, les révisions exposent plus en détails les droits et les responsabilités concernant les femmes qui allaitent. Par exemple, il arrive que des femmes se sentent empêcher d'allaiter en public. La Politique explique que l'allaitement naturel est une question de santé, et non de décence, et que les femmes devraient avoir le choix de nourrir leur enfant de la façon qui leur semble la plus convenable.

Pour de plus amples renseignements sur la grossesse et l'allaitement par rapport au *Code des droits de la personne*, veuillez consulter le dépliant sur la [grossesse](#) (*Lancement de six nouvelles publications*) ou la version intégrale de la [politique révisée](#). Des renseignements utiles peuvent également être obtenus sur les sites Web suivants :

Ministère du Travail, Normes d'emploi : <http://www.gov.on.ca/LAB/es/esef.htm>

Développement des ressources humaines Canada, Assurance-emploi

http://www.hrdc-drhc.gc.ca/ae-ei/pubs/in201_f.shtml

INFACT Canada (renseignements sur l'allaitement)

<http://www.infactcanada.ca>

[En haut](#)

Foire aux questions : Grossesse et allaitement

Mon employeur peut-il me refuser une promotion parce que je suis enceinte et que je serai bientôt en congé de maternité?

Non. Refuser ou limiter des possibilités d'emploi, au niveau de l'embauche, de la mutation ou de la promotion, à une femme parce qu'elle a été enceinte, qu'elle est enceinte ou qu'elle le sera, ou parce qu'elle a eu un enfant, constitue une violation du *Code des droits de la personne* de l'Ontario. Une femme perd plus que son emploi ou qu'une promotion lorsqu'elle fait l'objet de discrimination liée à sa grossesse : elle se voit refuser une possibilité, ce qui a des conséquences sur ses chances d'emploi à long terme.

Y a-t-il des circonstances dans lesquelles une femme peut se voir refuser un emploi en raison de sa grossesse?

Il peut être légitime de traiter une femme différemment quand elle est enceinte, s'il peut être prouvé que l'absence de grossesse est une condition d'emploi justifiable. Ce cas est rare : la norme imposée par les tribunaux est élevée. Pour que cette exigence constitue une condition d'emploi justifiable, il faut qu'elle soit imposée de bonne foi et qu'elle ait un lien rationnel à l'emploi. L'employeur doit également démontrer qu'il ne pourrait pas répondre aux besoins d'une femme enceinte occupant le poste sans qu'il ne subisse un préjudice injustifié.

Que se passe-t-il si une femme est temporairement incapable de remplir une partie de ses fonctions en raison de sa grossesse?

Les employeurs ont le devoir de satisfaire les besoins spéciaux des femmes découlant de leur grossesse. Par exemple : transférer temporairement la femme enceinte à un autre poste de travail ou lui attribuer d'autres fonctions, lui proposer un horaire de travail souple pour lui permettre de se rendre à ses consultations médicales ou lui accorder autant les pauses nécessaires.

Il est important de souligner que l'employeur ne peut pas arbitrairement décider qu'une femme enceinte doit prendre un congé comme mesure d'adaptation, sans étudier avec elle les autres moyens de répondre à ses besoins.

Peut-on demander à une femme qui allaite dans un restaurant ou un endroit public de se couvrir ou d'aller dans un endroit plus « discret »?

Le *Code* interdit toute discrimination en matière de services, de biens et d'installations, liées à la grossesse. Ainsi, les femmes qui se rendent avec leur bébé dans un restaurant ou un théâtre ne peuvent pas se voir refuser un service ou l'entrée sans raison valable.

Cette règle signifie également que les femmes ont le droit d'allaiter sans être dérangées et qu'on ne peut pas leur interdire d'allaiter leur bébé dans un lieu public ou dans un restaurant par exemple. On ne peut pas non plus leur demander d'aller dans un endroit plus « discret » ou de se couvrir. Les plaintes reçues ne justifient pas l'atteinte au droit d'une femme d'allaiter.

[En haut](#)

Sites Internet utiles

<http://canada.justice.gc.ca/fr/justice2000>

Justice Canada 2000 est un excellent recueil de renseignements sur l'évolution des droits de la personne au 20^e siècle, au Canada. Les informations sont réparties en quatre périodes : 1900-1924, 1925-1949, 1950-1974 et 1975-2000. La recherche peut être effectuée par ordre chronologique ou par sujet. Le site contient de nombreux liens aux lois et à la jurisprudence applicables qui constituent la longue histoire des droits de la personne au Canada.

<http://www.access-able.com> (en anglais seulement)

Pour reprendre ses propres termes, *Access-Able Travel Service* offre des renseignements sur tout ce vous que devez savoir concernant : les voyages et les handicaps, les voyages et l'âge, les magazines sur les handicaps, les guides d'accès, les voyages avec des fauteuils roulants, la location de trotinettes, les transports accessibles et bien d'autres sujets! Ce site Web regorge d'informations, que vous vous intéressiez à des destinations en Amérique du Nord ou en Europe, à des croisières ou à des professionnels du voyage spécialisés dans les voyages pour personnes ayant des handicaps.

<http://www.e-laws.gov.on.ca>

E-laws, c'est la porte vers les lois refondues de l'Ontario. Que vous cherchiez la dernière version du *Code des droits de la personne* de l'Ontario ou de la *Loi sur les normes d'emploi*, vous la trouverez rapidement sur ce site, qui affirme que toute modification à une loi est intégrée dans les 14 jours suivant son adoption. Les lois et les règlements sont efficacement organisés par ordre alphabétique; de plus, un engin de recherche est offert pour retrouver les renseignements précis que vous cherchez. Vous pouvez également utiliser le lien à l'Assemblée législative pour consulter les derniers projets de loi.

Remarque : Ces sites Web ont été créés par ou pour des organismes indépendants de la Commission ontarienne des droits de la personne. Ces organismes sont responsables du contenu de leur site. Nous ne soutenons pas ces organismes, ni les recommandons, et nous ne sommes pas responsables de leur contenu. Nous les indiquons ici à titre d'information uniquement. Ces sites ne sont pas tous traduits en français. Si vous avez des questions ou des commentaires concernant ces sites, veuillez les adresser aux organismes concernés.

[En haut](#)

Les renseignements de ce site sont fournis par la Commission ontarienne des droits de la personne à titre de service au public. Bien que nous nous efforcions de faire en sorte que l'information soit à jour et exacte, des erreurs surviennent parfois. S'il vous plaît vérifier l'information avant de s'en servir.

Commentaires et renseignements généraux : info@ohrc.on.ca,

Questions d'ordre techniques : webmaster@ohrc.on.ca

© [Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2002](#)

Dernières modifications : undefined